

CONTRAT D'OBJECTIFS

A partir du diagnostic partagé, la rectrice de l'académie, d'une part et le principal du **collège Champollion à Dijon**, d'autre part, conviennent :

Préambule :

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre général de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 qui instaure, par son article 36, un cadre légal pour la contractualisation entre l'établissement scolaire et l'autorité académique. Il s'inspire des objectifs nationaux de l'éducation nationale et des priorités définies par le projet académique et tend également à renforcer la responsabilité et l'autonomie de l'établissement. La démarche de contractualisation comporte l'enjeu de performance porté par la loi organique relative aux lois de finances tout en associant les acteurs à l'élaboration du diagnostic, aux choix des objectifs et aux décisions. C'est un levier de modernisation du service public et d'amélioration de sa gouvernance qui permet de fixer des objectifs réalistes, ciblés à l'établissement pour lui permettre d'accroître son efficacité dans l'action éducative et de répondre aux besoins des élèves scolarisés dans l'établissement.

Le contrat contient les engagements réciproques de l'établissement et de l'académie ainsi que les modalités de son accompagnement et de son évaluation par l'autorité académique.

Caractéristique de l'établissement :

Le collège est un collège urbain, implanté dans le quartier des Grésilles (ZUS, QPV, REP). Il recrute sur 6 écoles de secteur : Dijon (2), ST Apollinaire (3), Varois et Chaignot (1). La population scolaire est mixte. 500 élèves à la rentrée 2016 dont 48.9% de filles. 350 demi-pensionnaires. La part relative d'élèves relevant de la zone REP est en augmentation : 25.6% en 2016 (+ 4.2 points en 3 ans).

La distribution par PCS regroupées indique une surreprésentation, par rapport aux données de référence, des catégories favorisées et défavorisées. Parallèlement les résultats au DNB en 2016 sont inférieurs aux taux attendus mais le nombre de mentions obtenues est très important.

Le pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6ème est très supérieur aux données de référence (entre +5 et +6 points).

Le personnel est stable et globalement impliqué dans les missions confiées à tous les niveaux (enseignants, vie scolaire, ATTEE, services médico sociaux, COP...).

Les locaux, les équipements permettent d'accueillir les élèves dans d'excellentes conditions.

Les représentants de parents d'élèves sont très actifs et impliqués dans la vie du collège. Les parents habitant le quartier des Grésilles sont moins investis mais répondent présents lorsqu'il s'agit de leur enfant. Les parents administrateurs ont montré leur volonté de préparer, par des échanges préalables avec la direction du collège, les conseils et commissions dans lesquels ils siègent.

Le collège intègre 10 élèves dans une classe ULIS (troubles envahissants du développement), l'inclusion est complète dans les classes des 4 niveaux. L'accompagnement est assuré par une professeure coordonnatrice, et 2 AVS. Deux élèves relevant du secteur qui n'ont pu intégrer le dispositif, faute de places, sont accompagnés chacun par une AVSi (20 heures par semaine). L'inclusion est profitable aux élèves du dispositif et, aussi, aux autres collégiens qui développent une attitude bienveillante à l'égard de la différence.

L'établissement est inscrit dans des actions de lutte contre le gaspillage au niveau de la restauration scolaire et de la collecte des papiers. Les déchets alimentaires sont triés et une plate-forme de compostage a été mise en place.

Indicateurs :

	2013	2014	2015	2016
de réussite au DNB %	88	83	82	76
de réussite au CFG %	91	100	95	63
de réussite au DELF %	33	71	89	100
de validation du palier 2 %		19.5	21	19
Nb d'élèves sans solution après la (troisième (à la rentrée		1	3	2

Le conseil pédagogique a confirmé que tous les élèves du collège ont profité chaque année, par période définie, des ateliers de travail par compétences et/ou des dispositifs d'aide. Le pourcentage d'élèves accueillis est donc de 100%.

Les taux d'accès de la 6ème à la 3ème et valeurs ajoutées ont été positifs jusqu'en 2014, ils sont devenus négatifs en 2015. Les taux d'accès de la 3ème vers la 2nde GT sont historiquement inférieurs aux taux attendus.

Priorités de l'établissement :

Le présent contrat inscrit l'action de l'établissement dans le cadre du projet académique autour de 3 axes prioritaires :

1. **Favoriser la réussite de tous les élèves en luttant contre les déterminismes sociaux**
2. **Maintenir et développer les actions en lien avec l'acquisition des compétences sociales et civiques**
3. **Renforcer les liaisons inter cycles**

Objectifs de performance partagés :

L'établissement et l'Académie conviennent, dans le cadre de la contractualisation, des objectifs partagés suivants :

Objectif 1 : Favoriser la réussite de tous les élèves en luttant contre les déterminismes sociaux

L'établissement s'engage à :

- Accompagner les élèves les plus en difficultés (Poursuite du projet expérimental « coup de pouce », ulis, accueil d'élèves allophones, participation au PRE de la ville de Dijon, accompagnement éducatif...).
- Permettre à tout élève de pouvoir bénéficier d'un voyage culturel et/ou linguistique au cours de sa scolarité au collège.
- Favoriser la mise en œuvre de projets artistiques et culturels (Parcours starter, chorale, ateliers pause méridienne...).
- Développer les usages et les ressources numériques (ENT, ateliers TICE, EMI...)

Objectif 2 : Maintenir et développer les actions en lien avec l'acquisition des compétences sociales et civiques

L'établissement s'engage à :

- Maintenir et renforcer les actions développées dans le cadre du CESC pour nourrir les parcours éducatifs des élèves
- Poursuivre la coopération des intervenants dans le cadre de la cellule de veille et de prévention
- Favoriser le recours aux mesures de responsabilisation

Objectif 3 : Renforcer les liaisons inter cycles

L'établissement s'engage à :

- Faciliter l'entrée en sixième (liaison école/collège et cycle 3, journée portes ouvertes, accueil élèves CM2, PPRE passerelle...)
- Développer la liaison collège-lycée (Forum orientation après la 3^{ème}, Journées portes ouvertes des lycées, mini stages en lycée professionnel, participation des pp de 4^{ème} et 3^{ème} aux actions de découverte des filières technologiques et professionnelles organisées par le bassin...)

Modalités d'accompagnement :

Les services académiques et les corps d'inspection accompagneront l'établissement dans la réalisation de ces objectifs selon les modalités suivantes :

- corps d'inspection et DAFOP pour l'accompagnement et la formation des équipes pédagogiques
- corps d'inspection et animateurs de bassin pour la liaison inter-degrés
- DAAC pour l'action culturelle
- pôle vie scolaire pour l'accompagnement des actions en faveur du climat scolaire serein
- SAIO et COP pour l'orientation et le développement du parcours avenir

Dispositions relatives à l'exécution et à l'évaluation du contrat :

La mise en œuvre du présent contrat d'objectifs fera l'objet d'un accompagnement et d'un suivi réguliers.

L'équipe d'inspecteurs référents du bassin de Dijon (inspecteurs du premier et du second degrés) sera sollicitée en tant que de besoin pour accompagner l'établissement. Ces inspecteurs ont aussi vocation à exercer une fonction d'interface avec les corps d'inspection dans leur ensemble qui pourront être sollicités sur des thématiques précises (liaison inter-degrés, AP, etc.). L'établissement devra également s'appuyer sur les actions menées dans le cadre du bassin en matière de formation ou de liaison.

Le dialogue stratégique avec l'IA-DASEN sera l'occasion d'un bilan d'étape.

Le bilan annuel du chef d'établissement (accompagné d'éléments d'évaluation ainsi que d'indicateurs d'aide au pilotage) permettra un suivi annuel.

Ce suivi pourra, au besoin (difficultés spécifiques, évolution très négative d'un indicateur, etc.), être complété par un bilan intermédiaire plus approfondi à la demande de l'établissement ou de l'IA-DASEN.

Le présent contrat peut être amendé par voie d'avenant si les circonstances l'exigent à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Indicateurs :

- Pourcentage de réussite au DNB, CFG, DELF
- Pourcentage d'élèves ayant acquis un niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 3
- Nombre d'élèves sans solution en fin de 3^{ème}
- Nombre de sanctions, de mesures de responsabilisations mises en place
- Pourcentage d'élèves félicités, encouragés par niveau
- Nombre d'élèves aidés dans le cadre du fonds social, du PRE
- Nombre de projets inter-degrés

Fait à Dijon, le **02 OCT. 2017**

La Rectrice de l'académie de Dijon



Frédérique ALEXANDRE-BAILLY



Le Chef d'établissement

